





Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

## Bulletin de Médicamentssécuritaires.ca



Volume 10 • Numéro 10 • Le 13 novembre 2019

ÉLÉMENT DU

## Que faire en cas de pénurie de médicaments



Vos médicaments peuvent ne pas être disponibles en pharmacie s'il y a une pénurie. Les pénuries peuvent se produire pour de nombreuses raisons. Parfois, la compagnie qui fabrique le médicament n'a pas de quantités suffisantes d'un des ingrédients. D'autres fois, la compagnie ne fabrique tout simplement plus le médicament en question.

Si le médicament que votre médecin vous a prescrit n'est pas disponible en raison d'une pénurie, on pourrait vous donner le même médicament mais dans une concentration différente ou sous une autre forme – par ex. un sirop au lieu d'une pilule. Mais parfois, vous devrez opter pour un médicament nouveau ou différent. La plupart du temps, cela peut se faire facilement et en toute sécurité. Dans d'autres cas, vous devrez prendre le nouveau médicament de manière différente, ce qui peut malheureusement augmenter la probabilité d'erreurs.

Le site médicamentssécuritaires.ca a reçu un rapport au sujet d'un consommateur qui prenait un médicament contre l'hypertension artérielle. Il avait de la difficulté à avaler les gros comprimés et un professionnel de la santé lui a indiqué comment les écraser. Quand ces comprimés n'étaient plus disponibles, on a fourni au patient le même médicament, mais sous la forme d'une nouvelle pilule qui devait être avalée tout entière parce que la désintégrer entraînerait une trop forte baisse de la pression artérielle. Fort heureusement, le consommateur a posé les bonnes questions à la pharmacie et le pharmacien a pu lui expliquer pourquoi les nouveaux comprimés devaient être avalés tout entiers.

## Le site médicamentssécuritaires.ca suggère de prendre les mesures suivantes si vous devez changer un de vos médicaments parce qu'il n'est plus disponible :

- Parlez à votre médecin ou à votre pharmacien si vous avez des questions sur le changement de médicament.
- Consultez les 5 questions à poser pour vous renseigner sur votre nouveau médicament. Assurez-vous de bien connaître la posologie et vérifiez s'il y a autre chose à savoir sur le nouveau médicament, par ex. changements dans la posologie.
- Si vous avez encore l'ancien médicament, cessez de le prendre et retournez-le à votre pharmacie.



## Les bulletins de Médicamentssécuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujetti à la Loi canadienne anti-pourriel.